

VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU: 21 juin 2021

Présent(e)s:

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre

MM. Vincent SAMPAOLÍ, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

9.4. <u>OBJET</u>: ENODIA - Assemblée générale ordinaire du 29 juin 2021 Mandat et modalités de vote

Le Conseil,

En séance publique,

Vu les articles L1122-20, L1122-26 § $1^{\rm er}$, L1122-30, L1512-3, L1512-5, L1523-12 § $1^{\rm er}$ et § 1/1 et 1532-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) ;

Vu le décret du Gouvernement wallon du 1^{er} octobre 2020 organisant jusqu'au 31 mars 2021 la tenue des réunions des organes des intercommunales, des sociétés à participation publique locale significative, des associations de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, des sociétés de logement de service public, des ASBL communales ou provinciales, des régies communales ou provinciales autonomes, d'associations de projet ou de tout autre organisme supra-local ayant pris la forme d'une société ou d'une association ;

Vu l'affiliation de la Ville d'ANDENNE à l'intercommunale ENODIA, à LIEGE, rue Louvrex, n°95 ;

Vu ses délibérations des 3 décembre 2018, 4 février 2019 et 14 septembre 2020 portant désignation des représentants de la Ville d'ANDENNE aux assemblées générales de cette intercommunale pour la durée de la mandature en cours, à savoir en l'occurrence MM. Claude EERDEKENS, Bourgmestre, Christine BODART, Françoise TARPATAKI, Hugues DOUMONT et Jawad TAFRATA, Conseillers communaux ;

Vu le courrier du 27 mai 2021 de l'intercommunale ENODIA annonçant la tenue d'une assemblée générale ordinaire le mardi 29 juin 2021 à 17h30, au siège social, rue Louvrex, n°95 à LIEGE ;

Vu l'ordre du jour de l'assemblée générale, lequel se présente comme suit :

- Approbation du rapport spécifique 2020 sur les prises de participation visé à l'article L1512-5 du CDLD;
- 2. Approbation du rapport de rémunération 2020 du Consell d'administration établi conformément à l'article L6421-1 du CDLD ;
- 3. Pouvoirs;

Vu la documentation relative à ces points transmise par l'intercommunale ;

Considérant les circonstances exceptionnelles liées à la crise du Covid-19 et conformément au décret du Gouvernement wallon précité, la simple transmission de la présente décision suffit à rapporter la proportion des votes intervenus au sein du Conseil communal ; la présence des délégués communaux est donc facultative ;

Attendu que seul un délégué pourra représenter la Ville d'ANDENNE en cas de présence physique souhaitée ;

Sur la proposition du Collège communal,

ARRETE A L'UNANIMITE

Article 1er

Le Conseil communal décide de ne pas être représenté physiquement lors de l'Assemblée générale ordinaire d'ENODIA le 29 juin 2021 et transmet à l'intercommunale la présente délibération portant vote sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de cette assemblée.

Conformément au décret du Gouvernement wallon du 1er octobre 2020, le Conseil communal demande aux instances d'ENODIA qu'il soit tenu compte de la présente délibération tant pour ce qui concerne l'expression des votes que pour ce qui est du calcul des différents quorums de présence et de vote.

Article 2

Le Conseil communal décide de voter de la manière suivante pour chacun des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2021 :

Point 1. : Approbation du rapport spécifique 2020 sur les prises de participation visé à l'article L1512-5 du CDLD

Résultat du vote :

26 OUI - 0 NON - 0 abstention Mandat de vote : positif

<u>Point 2</u>. : <u>Approbation du rapport de rémunération 2020 du Conseil d'administration</u> établi conformément à l'article L6421-1 du CDLD

Résultat du vote :

26 OUI - 0 NON - 0 abstention **Mandat de vote : positif**

Point 3. : Pouvoirs

Résultat du vote :

26 OUI - 0 NON - 0 abstention Mandat de vote : positif

Article 3

Ce vote est valable pour l'assemblée générale ordinaire programmée le 29 juin 2021, ainsi que pour toute autre assemblée générale ultérieure, avec les mêmes points à l'ordre du jour, si celle du 29 juin 2021 ne devait pas se trouver en nombre qualifié pour siéger.

Article 4

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à ENODIA, ainsi qu'aux délégués communaux.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE PRESIDENT,

R. GOSSIAUX

P. RASQUIN

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERAL ADA

LE BOURGMESTRE,

P. TERWAGNE

C. EERDEKENS